



CHARTRE D'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

PRÉAMBULE

L'intelligence artificielle (IA) est un outil en plein essor, susceptible d'accompagner les apprentissages, la pédagogie et l'organisation du travail scolaire.

Le Lycée Français de Tananarive souhaite encourager un usage raisonné, responsable et éthique de ces outils, dans le respect des valeurs de l'École française, de la réussite des élèves et du cadre réglementaire.

Cette charte s'applique à l'ensemble de la communauté éducative : élèves, personnels, parents.

ARTICLE 1. Définition

On entend par intelligence artificielle tout outil numérique capable de produire automatiquement du texte, des images, du code, des réponses ou des analyses à partir de données.

ARTICLE 2. Principes généraux

L'usage de l'IA repose sur :

- responsabilité individuelle
- honnêteté intellectuelle
- respect du travail personnel
- protection des données
- esprit critique
- équité entre les élèves

L'IA est un outil d'aide, jamais un substitut à la réflexion.

ARTICLE 3. Usage pédagogique autorisé

L'IA peut être utilisée avec autorisation de l'enseignant pour :

- comprendre une notion
- reformuler un cours
- s'entraîner
- obtenir des pistes de réflexion
- améliorer l'expression
- vérifier une compréhension

L'élève reste responsable du contenu produit.

ARTICLE 4. Travaux scolaires et évaluations

Sans autorisation explicite :

- l'IA ne peut produire tout ou partie d'un travail évalué ;
- présenter un travail généré par IA comme personnel constitue une fraude.

Tout usage autorisé doit être signalé.

ARTICLE 5. Protection des données

Il est interdit :

- d'entrer des données personnelles dans des outils d'IA
- de partager des informations concernant autrui

ARTICLE 6. Respect des personnes

Les contenus doivent respecter :

- dignité humaine
- neutralité scolaire
- lutte contre les discriminations
- droit à l'image
- propriété intellectuelle

ARTICLE 7. Rôle des personnels

Les personnels :

- accompagnent les élèves
- sensibilisent aux limites de l'IA
- précisent les usages par discipline

ARTICLE 8. Engagement des élèves

Chaque élève s'engage à :

- utiliser l'IA responsablement
- respecter les consignes
- préserver son autonomie
- signaler l'usage de l'IA

ARTICLE 9. Évolution

Cette charte pourra évoluer.

| Adoptée par le Lycée Français de Tananarive

DATE :

SIGNATURE
DE L'ÉLÈVE :

SIGNATURE DU
RESPONSABLE
LÉGAL :